

Prévoit-on une récession en 2020?

Frances Donald, Économiste en chef, Monde et chef, Stratégie macroéconomique, Gestion de placements Manuvie

Vous avez probablement entendu beaucoup d'économistes et de stratèges parler de récession au Canada, aux États-Unis ou à l'échelle mondiale. Une récession est essentiellement caractérisée par deux trimestres consécutifs de décroissance du PIB. Il est probablement un peu tôt pour annoncer une récession au Canada ou aux États-Unis, bien que la probabilité qu'elle se produise augmente très rapidement. Nos préoccupations à l'égard de la croissance reposent sur trois grands facteurs. Le premier est ce que nous appelons le choc sur l'offre. La fermeture des frontières de la Chine en raison de la COVID-19 et la difficulté d'importer des produits intermédiaires de l'Asie vers le reste du monde signifient essentiellement que le commerce mondial et le secteur manufacturier seront presque complètement paralysés, au moins en février et en mars, et peut-être plus tard. Cela a pour effet d'aggraver la récession manufacturière que nous avons connue au cours des 18 derniers mois.

De plus, nous devons faire face à un choc sur la demande, sur la confiance. Autrement dit, les gens ordinaires, les ménages, les consommateurs et les entreprises maintenant soucieux de l'avenir sont moins susceptibles de dépenser. Certains parce qu'ils ont peur, d'autres parce qu'on leur dit délibérément qu'ils ne devraient pas se rendre au travail. Ce choc sur la confiance se reflétera maintenant sur la demande, et la consommation devrait ralentir. Combien de temps? Eh bien, cela dépend de la durée de la pandémie de COVID-19. De la durée pendant laquelle les gens devront travailler à domicile. Du moins, à notre avis, cela entraînera probablement un taux de décroissance au deuxième trimestre.

Et puis, il y a le troisième facteur, qui est un peu plus sombre, et que nous constatons dans les canaux de financement. Nous voyons un important resserrement du crédit. Le marché du crédit est de plus en plus préoccupé par le choc supplémentaire et la chute des prix du pétrole, ce qui fait maintenant craindre une augmentation des défaillances des entreprises. Si cela se produit, nous pourrions voir des signes de crise financière, mais nous n'en sommes pas encore là. Des mesures d'assouplissement importantes ont été mises en place par les banques centrales, dont plusieurs fournissent une aide financière substantielle, qui sont là pour atténuer les risques et qui tablent sur les leçons apprises en 2008.

Mais tant que le marché continuera de craindre le risque posé par la COVID-19, la baisse des prix du pétrole et les défaillances, il affichera probablement une aversion pour le risque.

Découvrez les ressources et l'expertise dont vous avez besoin pour 2020:

www.gestionpriveemanuvie.com ou contactez nous via manulifeprivatwealth@manulife.com pour plus d'information.

Destiné au public canadien. La présente vidéo a été préparée à titre d'information seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, juridique ou autre et ne constitue ni une offre ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion privée Manuvie, pour acheter ou vendre tout placement ou autre produit particulier, et n'indique pas une intention d'effectuer une opération. Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie. Ni Gestion privée Manuvie ni toute autre société appartenant au groupe Société Financière Manuvie (« SFM ») n'agit à titre de conseiller ou de fiduciaire pour tout destinataire du présent document, sauf si convenu autrement par écrit. Ni Gestion privée Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument la responsabilité des pertes ou dommages directs ou indirects éventuels, ni de quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque ayant agi sur la foi des renseignements du présent document. Rien dans le présent document ne constitue un conseil en matière de placement, un conseil juridique, comptable, fiscal ou un conseil de quelque autre nature, une déclaration selon laquelle tel placement ou telle stratégie convient à votre situation particulière ou une recommandation s'adressant personnellement à vous. Gestion privée Manuvie ne donne pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous vous conseillons de consulter votre propre conseiller juridique, comptable ou autre avant de prendre une décision financière. Les investisseurs éventuels doivent demander conseil à des professionnels avant de prendre des décisions de placement. Toutes les opinions exprimées proviennent de sources jugées fiables et de bonne foi; aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être donnée quant à leur exactitude et à leur exhaustivité. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un représentant de Gestion privée Manuvie. Gestion privée Manuvie est une division de Gestion de placements Manuvie limitée et de Distribution Gestion de placements Manuvie inc. Les services de placement sont offerts par Gestion de placements Manuvie limitée et/ou par Distribution Gestion de placements Manuvie inc. Les services et les produits bancaires sont offerts par la Banque Manuvie du Canada. Les services de gestion de patrimoine et de planification successorale sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le nom Manuvie, la lettre « M » stylisée, le nom Manuvie accompagné de la lettre « M » stylisée et Gestion privée Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. Ces renseignements ne remplacent pas le processus

« Bien connaître son client », l'analyse de la pertinence d'un produit pour un client donné et de ses besoins ni aucune autre exigence réglementaire.